



Lorsque j'ajoute manuellement un professionnel de santé au cercle de soin, un e-mail est automatiquement envoyé au centre de services dès lors qu'au moins une des deux réponses suivantes est positive :

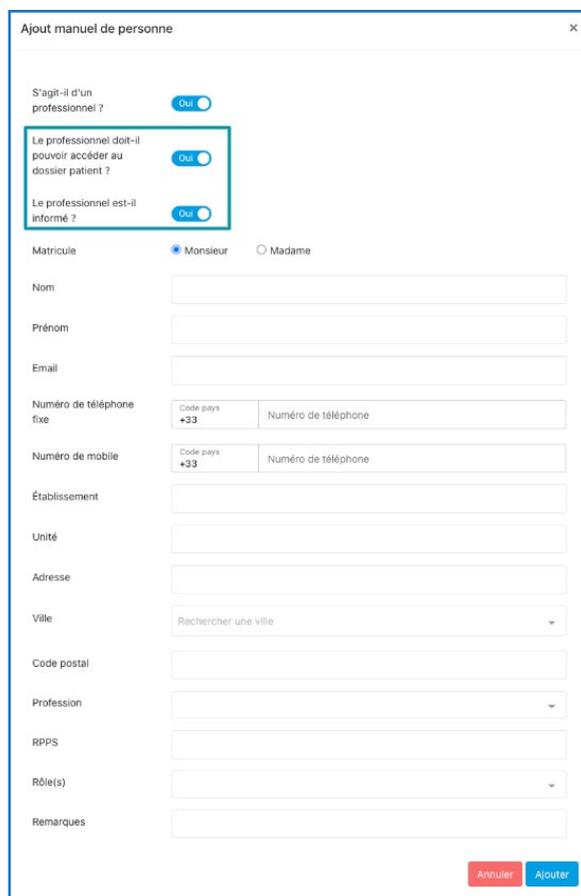
- Le professionnel doit-il avoir accès au dossier patient ?
- Le professionnel a-t-il été informé ?

Le RPPS, nom, prénom, ville et profession du professionnel sont obligatoires à la création de la fiche ROR.

Le centre de services prendra contact avec le professionnel de santé pour valider les informations lors de la création de sa fiche ROR.

! *Il s'agit ici d'une création d'une fiche ROR. Cette action ne permet pas l'enrôlement du professionnel dans AZUREZO, mais facilite son ajout aux dossiers patients.*

L'objet du mail sera "Demande de création du professionnel" et inclura le lien vers le profil du professionnel dont émane de la demande.




Lorsque je modifie les informations sur un professionnel de santé ajouté manuellement au cercle de soins, un nouveau mail est envoyé au Centre de services du GRADeS ieSS.

- Les champs "Nom", "Prénom", "Ville" et "Profession" sont obligatoires.
- Dans le tableau des membres du cercle de soins du patient, le professionnel de santé pour lequel une demande automatique a été envoyée au centre de services du ROR est identifié par l'icône .
- L'objet du mail sera "Demande de modification du professionnel" et inclura le lien vers le profil du professionnel dont émane de la demande.

Afin de modifier le professionnel de santé, cliquer sur [Consulter / Modifier](#) dans l'encart "cercle de soins". La fenêtre de modification s'ouvre. Cliquer sur le bouton modifier  sur la ligne du professionnel que vous souhaitez modifier. Modifier les informations nécessaires puis cliquer sur [Mettre à jour](#).